



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS 77-69

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 3 octobre 2018 le règlement numéro 77-69, intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser, dans la zone numéro 205, la transformation d'immeubles existants en habitations trifamiliales (triplex)*.
2. L'objet de ce règlement est de permettre, dans la zone numéro 205 située à l'intersection du boulevard Daniel-Johnson et de l'avenue Saint-François, la transformation d'immeubles existants en habitations trifamiliales (triplex).
3. La Municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 25 octobre 2018 [certificat : # 54008REZ068].
4. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures d'ouverture habituelles ou sur le site internet de la ville.

Donné à Saint-Pie, ce 7 novembre 2018.

CLAUDE GRATTON
Directeur général et greffier